

Le Bénon



N° 84 – AVRIL 2014

ACTUALITÉS DE LA SALÉVIENNE

Agenda

Samedi 14 juin 2014. Commémoration du bicentenaire de la bataille de Saint-Julien (1814-2014). Organisation : Le Souvenir napoléonien, délégation Dauphiné-Savoie et La Salévienne.

Sont programmés : une visite des champs de batailles ainsi que des dépôts de gerbe au monument aux morts de Saint-Julien-en-Genevois et aux sépultures autrichiennes à Archamps, avec la participation du consul général d'Autriche à Genève... Un vin d'honneur sera servi avec musique et soldats en costume du Premier Empire.

À cette occasion deux conférences seront données :

- La campagne des Alpes – 1814 par Jean-Philippe Rey, docteur en histoire ;
- La bataille de Saint-Julien par Jean-Claude Buzzini.

Samedi 17 mai 2014, à Paris. Conférence « Le sauvetage médical aérien en montagne » par Didier Cervellin.

Samedi 30 mai 2014 (voir confirmation sur le site internet ou par invitation papier), conférence sur l'architecte Novarina par Carine Bonnot dont la thèse soutenue en 2011 porte le titre : *La Modernité ordinaire. Maurice Novarina, un architecte dans l'aventure des Trente Glorieuses.* Les réalisations de Maurice Novarina, originaire de Thonon, sont nombreuses et marquent le siècle : trente-deux édifices religieux, mais aussi des bâtiments administratifs, culturels (ex. Bonlieu à Annecy), des zups, des ouvrages d'art (ex. viaduc de Nantua), et encore le centre de télévision à Ryad, en Arabie saoudite, etc. Plus près de nous, Carine Bonnot évoquera particulièrement le lotissement de la Feuillée à Saint-Julien et l'église du Pas-de-l'Échelle.

Jeudi 5 juin à 18 h, Assemblée générale de La Salévienne. Salle du camping de la Colombière à Neydens.

Glières et Habère Lullin

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les deux livres de Claude Barbier ont fait du bruit ces derniers temps. Pour le livre sur Glières, les échos ont été nationaux et même internationaux. Des articles ont paru dans *Le Monde*, *L'Express*, *Le Point*, *L'Humanité*, *La Croix*, *Lire*, *Valeurs actuelles*, *Marianne*, *Le Figaro*, *Le Temps* (Suisse) sans compter la presse savoyarde, *l'Essor*, *le Messenger*, *Le Faucigny*... « Curieusement », seul *Le Dauphiné Libéré* n'a réservé ses pages qu'au général Bachelet, le président de l'Association des Glières. Pourtant même Jean-Pierre Elkabbach (*La chaîne Parlementaire*, LCP) a réalisé une interview de Claude. En historien, Claude Barbier a enquêté auprès des témoins, mais aussi – et principalement – il a consulté de nombreux fonds d'archives ouverts à la consultation depuis 2004 seulement. Son travail a été intense et les recherches l'ont mené en Allemagne, en Grande-Bretagne, à Berne, à Lausanne, à Vincennes, au Blanc (dans l'Indre), à Lyon, etc. Bien évidemment ses découvertes viennent compléter des lacunes. Loin d'un discours héroïsant, Claude s'attache à établir scrupuleusement les faits. Ceci n'enlève rien aux mérites des résistants, véritable fierté du pays, mais il précise les choses, les complète et les situe dans leur contexte et à leur juste valeur. Sa « quête de réalité » ne plait pas à tout le monde. Elle perturbe le discours des « gardiens de la mémoire ». Ces derniers n'hésitent pas à calomnier l'auteur par des articles indignes, véritables procès en sorcellerie. Il est fait pression sur les diffuseurs et même auprès de certains ministères... Nombre de personnes – parfois de mauvaise foi – et sans avoir lu ses écrits propagent de véritables insanités à son endroit.

Le pire est sans doute atteint par d'authentiques historiens qui, sans être retournés aux archives depuis plusieurs décennies, s'en tiennent à un savoir vieilli sans mesurer l'apport des documents, même s'ils sont « de Vichy ». Mais s'agit-il juste d'histoire, ou d'un passage difficile de témoin entre une génération et une autre ?

La période de la Seconde Guerre mondiale suscite de nombreuses passions (tout comme la

guerre d'Algérie, La Salévienne le sait désormais). Votre société d'histoire a pris le parti de soutenir la publication d'études et recherches sur la période. Les apports, notamment ceux de Claude Barbier, sont indéniables. Il reconnaît toutefois – Paul Abrahams l'avait fait avant lui – que son travail est perfectible, que des archives sans doute non encore localisées, d'autres appréciations permettront de modifier la connaissance historique des faits qu'il aborde.

Un exemple en dit long sur les distorsions induites par le « devoir de mémoire ». Des professeurs emmènent leurs élèves à Habère-Lullin pour leur raconter l'horreur du massacre des jeunes réfractaires dans la nuit du 25 au 26 décembre 1943. Ces mêmes enseignants ignorent généralement tout du massacre de prisonniers de guerre allemands, dûment recensé par le CICR, quasiment au même endroit, quelques mois plus tard. Est-ce que parler de l'exécution de ces Allemands enlève quelque chose à l'inexcusable brutalité du massacre de Noël 1943 ? En vertu de quels principes parler de l'un des deux massacres empêcherait d'évoquer l'autre ?

Je tiens à renouveler toute ma confiance à Claude Barbier qui fait l'objet d'une campagne de dénigrement totalement injustifiée. J'invite chacun à lire et faire lire ses ouvrages édités ou coédités par La Salévienne pour se forger sa propre opinion.

Le président Claude Mégevand.

Votre bibliothèque à portée de clic !

Toute la documentation sur la Savoie est dans le CASSS !

Le 15 mars dernier une trentaine de catalogueurs et correspondants du CASSS (Catalogue des sociétés savantes de Savoie) se sont retrouvés à Annecy-le-Vieux, autour de Laurent Perrillat, administrateur général du CASSS et président de l'Académie salésienne (Annecy) pour étudier pendant une journée leurs problèmes communs. Quatorze des seize sociétés, des deux départements savoyards, actuellement participantes étaient représentées. C'est dans une atmosphère sérieuse et amicale que des questions visant à mieux faire connaître les ressources imprimées de nos sociétés savantes aussi bien auprès du grand public qu'auprès des chercheurs de toutes générations, ont été débattues. Il s'agit d'enrichir et d'améliorer la qualité de notre catalogue commun, le CASSS, démarré en 2007,

accessible gratuitement sur Internet, (<http://www.abiblio.com/sssaveioepac/>), qui décrit la riche documentation concernant la Savoie, sa géographie, son histoire, sa littérature, etc., que l'on peut consulter dans nos bibliothèques sous forme de livres, brochures et revues ; il contient actuellement 41 700 notices, les périodiques restant en grande partie à cataloguer. Il s'agit aussi de faire connaître la possibilité d'accéder *via* ce catalogue, à un certain nombre d'ouvrages numérisés (actuellement 535), donc lisibles en texte complet à l'écran, notamment grâce à un partenariat en cours avec la Bibliothèque nationale de France (Paris) et sa bibliothèque numérique gratuite « Gallica » (www.gallica.fr). Dans la liste des résultats d'une consultation, le mot « Numérisé » apparaît à droite de la notice abrégée, mais seulement quand l'ouvrage a été numérisé dans le cadre de ce partenariat.

Concrètement, comment ça marche ?

Vous pouvez accéder à ce catalogue, soit en passant par notre site :

www.la-salevienne.org/, rubrique bibliothèque, soit en tapant directement :

<http://www.abiblio.com/sssaveioepac/>

Une fois que vous êtes sur le site du CASSS vous allez sur « catalogue en ligne ». Si vous saisissez « salevienne » dans la fenêtre de consultation, vous allez avoir la liste complète des ouvrages de La Saléviennne répertoriés dans le CASSS au jour de votre interrogation (actuellement près de 3 000 références. Si vous saisissez « Gallica », vous aurez la liste des ouvrages numérisés par la Bibliothèque nationale, le plus souvent pour le compte de l'une des sociétés d'histoire de Savoie. Ainsi vous avez accès à une bibliothèque virtuelle d'environ 535 volumes actuellement... et vous pouvez lire ces ouvrages depuis votre ordinateur, jour et nuit sans vous déplacer et même les télécharger sur votre ordinateur ou votre smartphone. En mettant un nom de commune (par exemple « Beaumont ») ou un thème (par exemple « annexion »), vous connaîtrez la liste des ouvrages qui concernent ce sujet et dans quelles(s) bibliothèque(s) de société savante vous pourrez les trouver.

Bien sûr il est toujours possible d'emprunter les ouvrages « papier » de la bibliothèque de La Saléviennne, mais il faudra venir les chercher ou payer les frais de port. Pour ce faire, vous consultez et notez la cote en plus de l'auteur et du titre (livre), du titre et du numéro

(périodique) et vous transmettez à Martine Clément :

m.clemeg@gmail.com.

Un grand merci à Anne-Marie Beaugendre, Jean-Louis Sartre, correspondants CASSS pour La Saléviennne, à Nadine Cusin, Danièle Roset et d'autres bénévoles qui œuvrent régulièrement à l'enrichissement de cette base de données ainsi qu'à sa qualité, voire à la formation des autres sociétés.

A.-M. Beaugendre / J.-L. Sartre / C. Mégevand

XLV^e congrès des sociétés savantes de Savoie – Appel à communication

Co-organisées pour la première fois entre l'université de Savoie et l'Union des sociétés savantes de Savoie, ces journées – qui se dérouleront les 26, 27 et 28 septembre 2014 – permettront un échange entre universitaires et chercheurs desdites sociétés.

Le thème en est :

La Savoie et l'entrée en guerre en 1914

... et les autres entrées en guerre dans les États de Savoie.

Le congrès sera organisé en deux parties :

1^{ère} partie : Les départements savoyards et l'entrée en guerre en 1914 :

- La situation des départements savoyards en 1914 : situation interne et situation par rapport à ses voisins ou dans l'Europe (économie, situation militaire, contexte politique savoyard) ;
- la déclaration de la guerre : positions des politiques, des instances religieuses, des bataillons savoyards, de la justice du peuple, des journaux, partisans de la guerre et partisans de la paix ;
- la mobilisation : quelles réactions ? quelles perturbations ? les hommes, l'industrie, l'agriculture, les premières désertions... ;
- la désorganisation ou la réorganisation du territoire ? : accueillir les premiers fugitifs ou blessés, s'adapter aux bouleversements sur l'économie, soutenir les efforts de guerre, la zone franche, la zone de neutralité et la guerre, espionnage et contre-espionnage, surveiller les frontières, l'immigration, etc. ;
- les premiers échos du front et sa perception en Savoie.

Les correspondances de poilus ne seront pas retenues, sauf pour illustrer les problématiques décrites ci-dessus.

2^e partie : Les autres entrées en guerre en Pays de Savoie :

Dans le même esprit que pour les conférences autour de 1914 en Savoie, les conférenciers pourront traiter de sujets relatifs aux entrées en guerre dans les États de Savoie, de l'Antiquité à la Seconde Guerre mondiale.

Tous les sujets devront durer 30 minutes + 10 minutes de débat. Chaque conférencier devra avoir testé la durée de sa conférence et remettre son texte sur clé USB, ainsi que ses illustrations, lors du congrès.

Un comité scientifique composé de professeurs de l'université de Savoie, de représentants des archives départementales et des sociétés savantes de Savoie se réunira début juin pour retenir les sujets proposés. Le comité scientifique n'aura pas à justifier des refus éventuels.

Les inscriptions des auditeurs se feront à partir du mois de juin.

Les titres des conférences sont à envoyer à La Salévienne (la-salevienne@wanadoo.fr ou à La Salévienne, ancienne route d'Annecy 74160 Saint-Julien-en-Genevois) au plus tard au 30 mai 2014, accompagnés d'un résumé d'un maximum de 10 lignes.

Appel à bénévoles

L'organisation de ce congrès, le XLV^e des sociétés savantes de Savoie, sous la responsabilité de La Salévienne, va requérir toutes les forces vives de notre association. Aussi nous lançons cet appel à bénévoles afin que toutes les bonnes volontés s'inscrivent dès maintenant en contactant :

- par courriel : nadine.cusin@sfr.fr
- par téléphone : 04 50 52 25 59

Merci d'avance pour votre investissement !

Atlas historique : Des Celtes au Grand Genève

Cet atlas historique va sortir des presses ce mois d'avril (avec un peu de retard sur le calendrier prévu). Rappelons qu'il est édité par La Salévienne, sous l'égide du Département de l'Urbanisme du canton de Genève et de l'ARC, Association régionale de coopération. L'ouvrage est réalisé par Claude Barbier et Pierre-François Schwarz, tous deux adhérents de La Salévienne. Il entend relativiser la représentation de la frontière, telle qu'elle s'est figée dans nos esprits

contemporains, en établissant le caractère fluctuant de ce fil artificiel. En effet, tout au long des âges et de l'histoire bimillénaire du Pays genevois, les délimitations de territoire ont beaucoup varié. Les cartes de cet ouvrage flashent ces multiples adaptations générées par les circonstances historiques.

En vente à La Salévienne.

4^e Colloque international des Sabaudian Studies

15-16-17 mai 2014 à Grenoble

La maison de Savoie et les Alpes : Emprise, Innovation, Identification – XV^e-XIX^e siècles.

Organisé par Laurent Perrillat, Stéphane Gal et Matthew Vester, ce colloque traitera ces divers thèmes :

Les Alpes et les Savoie : entre savoirs et représentations, les Alpes religieuses, confins des États de Savoie et constructions identitaires, Alpes guerrières : frontières et stratégie, contrôle et gestion des ressources, le territoire alpin et ses représentations...

Un déménagement sur les chapeaux de roues

Au début de février, le bureau de La Salévienne était brutalement mis devant l'échéance redoutée. Le local de l'ancienne usine d'aluminium au Châble où nous stockions nos publications devait être démolí incessamment ! Malgré l'appel à l'automne dernier de la Communauté de communes aux mairies du canton pour tenter de résoudre le problème, aucune réponse favorable ne nous était parvenue. Nous n'avions plus qu'une dizaine de jours devant nous pour trouver une solution. Sensible à notre problème, la municipalité de Saint-Julien nous a proposé une aire de stockage dans le local de l'ancien tri postal. C'est ainsi que le 28 février, une valeureuse équipe réunie autour de Martine, a procédé au déménagement de notre stock de publications. Nous remercions vivement ces membres de l'association pour leur mobilisation spontanée et leur dévouement en ces circonstances.

Nous ignorons encore combien de temps perdurera la mise à disposition de ce local. D'autant plus que le problème de notre bibliothèque reste crucial : établie pour le moment dans une salle de classe à Beaumont,

cette pièce est trop exigüe pour stocker notre collection de livres et ne peut accueillir aucun public.

Évidemment si nous pouvions installer notre bibliothèque – qui compte 4 à 5 000 volumes concernant l’histoire de la Savoie et de Genève – sur le chef-lieu du canton ou à proximité et cela

de façon pérenne, nos vœux s’accompliraient. Mentionnons encore le rôle que nous nous sommes dévolus de préservation du patrimoine à travers un conservatoire d’outils ; notre collection est pour l’heure stockée gracieusement dans la grange d’un particulier de Beaumont.



Départ du Châblé.



Arrivée à Saint-Julien.

Clichés Gérard Lepère.

CONFÉRENCES

La vie économique de la Haute-Savoie

Le 15 janvier à une heure totalement inhabituelle, 8 h du matin, 85 personnes sont venues écouter **Roger Bonazzi** qui a dressé avec beaucoup de clarté l’évolution économique de la Haute-Savoie depuis 1815 jusqu’à 2012, en dressant un parallèle avec son évolution démographique. Bien sûr l’horlogerie, et notamment son école de Cluses, a joué un grand rôle dans l’avènement du décollage qui a été *boosté* par les périodes de guerre. Mais les capitaux suisses ont donné également un coup de pouce non négligeable à notre économie locale, et la présence de la mondialisation se fait de plus en plus sentir avec l’arrivée de capitaux américains, anglais, japonais...

La Haute-Savoie reste un des départements de France qui a su garder une industrie, même si sa part diminue au profit du tertiaire et du tourisme. La prestation de Roger Bonazzi et la publication de son ouvrage ont été

unanimentement saluées par le public et le professeur Guichonnet qui a écrit à l’auteur : *« c’est certainement l’étude la plus importante consacrée à l’économie de la Haute-Savoie ; elle est replacée dans le contexte socio-économique et politique depuis le début du XIX^e siècle et constitue une irremplaçable banque de données, par la connaissance de l’histoire des entreprises et de leur évolution jusqu’aux mutations de la conjoncture actuelle. Vous décrivez les entreprises de l’intérieur et de l’extérieur, ce que vous seul pouviez faire. [M. Bonazzi a été directeur de la CCI (Chambre de commerce et d’industrie) de Haute-Savoie]. C’est à bien des titres une révélation, qui montre l’originalité de la Haute-Savoie et sa spécificité économique... »*. On ne pouvait pas disposer d’un meilleur commentaire que celui de M. Guichonnet.

À l’issue de la conférence plus de trente livres ont été vendus ! L’ouvrage est toujours en vente à La Salévienne au prix de 35 €... mais le stock s’épuise rapidement.

Claude Mégevand

Charles Emmanuel I^{er} : un duc de Savoie au cœur de l'Europe

Ce samedi 1^{er} février, Présilly accueillait en sa salle des fêtes le public nombreux venu écouter la conférence donnée par **Stéphane Gal**. Enseignant chercheur en histoire à l'université de Grenoble, le conférencier, en se basant particulièrement sur des documents littéraires ou iconographiques, nous faisait découvrir un surprenant personnage issu de la galerie des dynastes de Savoie : Charles-Emmanuel I^{er} (1562-1630), que l'historiographie française a méchamment caricaturé et dont Michelet brossait le portrait tel un monstre, roi des crétins, « ventru de Piémont et bossu de Savoie ». Mais Michelet aiguissait son inspiration dans des textes vilipendant ce duc qui avait osé s'opposer à la France. Ainsi les mémoires de Richelieu, « pour qui le duc n'était qu'un singe des grands rois ». Ces propos acerbes ne font que trahir l'amertume du cardinal : Charles-Emmanuel l'a contrecarré dans ses ambitions italiennes. Bref, la France a voulu trucider en le caricaturant ce personnage qui lui avait fait trop d'ombre.

Antihéros pour les Français, qu'en est-il pour les Savoyards ?

Stéphane Gal a sous-titré la biographie qu'il a consacrée à ce duc « La politique du précipice ». L'image est fort évocatrice de ce dynaste : prince d'un duché aux accents alpins, pris en étau entre deux royaumes qui l'étouffent, d'un côté la France qui s'incarnera bientôt en Richelieu, de l'autre l'Espagne de son parent, le rigide Philippe II qui tient le Milanais et la Franche-Comté, Charles-Emmanuel s'incarne dans son territoire. Prince des plus hauts sommets mais aussi des précipices créés par un même démiurge, bravant tous les vertiges, convaincu d'être élu de Dieu, il n'aura de cesse de se hisser grâce à une politique non convenue à un rang qu'il eût voulu aussi royal que les paysages suprêmes. Un grand souffle...

« La vocation fut un élément déterminant dans la politique de légitimation déployée par le duc de Savoie Charles-Emmanuel I^{er} (1562-1580-1630). Convaincu d'avoir été choisi par la providence divine pour réaliser un dessein dynastique hors du commun,

il cultiva le merveilleux afin de dilater sa personne, ses États et son statut aux dimensions d'un royaume. Homme de plume autant qu'homme d'armes, il exprima lui-même ses attentes dans des poésies et des dessins idéalisant le prince chrétien. Son action comme ses œuvres devaient le révéler pour ce qu'il était vraiment : un prince appelé à régner comme un roi »¹.

Une divine providence

Plusieurs facteurs justifient aux yeux de ce monarque son intime conviction d'être « élu ». Il fut le fils unique de Marguerite de France, fille de François I^{er} réputée pour son esprit, qui telle Sarah, enfanta de manière inespérée à un âge avancé, le combla d'affection et lui donna une éducation raffinée au carrefour des influences françaises et italiennes. Quant à son père, le duc Emmanuel-Philibert, l'enfant le tenait dans la plus haute estime. Celui-ci n'avait-il pas recouvré tous ses États, perdus du temps de son père, en emmenant avec bravoure les troupes impériales et en imposant avec panache sa victoire sur les Français dans la bataille de Saint-Quentin ? Le duché après des années de guerre s'était relevé dans la paix. Charles-Emmanuel cultivera toute sa vie la mémoire de ce père, fondateur des États de Savoie, tel un phénix se relevant de ses cendres.

Dernière touche céleste enfin, l'enfant ne succomba pas à une fièvre infantine qui le terrassait : un lointain aïeul, modèle de piété, invoqué à cet effet², le sauva par miracle. Ainsi béni par la puissance divine tel un nouveau David, le destin de Charles-Emmanuel ne pouvait être que grandiose, voire... royal !

Stéphane Gal « introspecte » cette personnalité à travers les grands traits de sa politique étrangère qui se révèle compliquée mais pourtant rationnelle. Ce fut le génie de ce prince : inventer une politique particulière faite de coups de forces, de surprises, d'audace ; une prise de risque permanente pour rendre visible ses états sur la scène internationale. Il utilise l'incident diplomatique comme levier d'action, déjoue l'ordre établi, brouille les cartes, produit

¹ Stéphane Gal.

<http://chretienssocietes.revues.org/3459>

² Il s'agit d'Amédée IX dont François de Sales demanda la béatification en 1612.



de la confusion pour être grand au milieu des plus grands. Prudence de l'action : agir sinon l'opportunité nous échappe !

Dans un premier temps, Charles-Emmanuel opte pour l'Espagne, d'où son mariage fastueux avec Catherine d'Espagne. Fort de l'appui de son beau-père, il se fait ardent champion de la foi catholique sur l'échiquier européen et se lance dans une politique belliqueuse. En 1588, il envahit le marquisat de Saluces convoité par les protestants, le soustrayant à la France par la même occasion. Henri III de France ne put faire ses Pâques tellement il en eut l'estomac noué ! Dans la même veine, toujours en quête d'une couronne royale, Charles-Emmanuel soutient les Ligueurs qui s'opposent à Henri IV, envahit la Provence.

Mais les choses s'enlisent. Désavoué par son beau-père, Charles-Emmanuel s'accointe avec Henri IV dans des ambitions italiennes. Selon les termes du traité qui les lie, en cas de réussite, Charles-Emmanuel abandonnerait la Savoie au monarque français – l'histoire bégaie-t-elle ? L'assassinat d'Henri IV plombera le projet.

Cependant l'alliance française reste au goût du jour. Le fils du duc, Victor Amédée, épouse Christine de France, fille d'Henri IV, en 1619. L'occasion pour Charles-Emmanuel de donner un spectacle pharaonique au sommet du mont Cenis pour accueillir sa bru de France. C'est une constante chez le personnage : cette prodigalité démesurée, ces dépenses somptuaires pour convaincre de sa libéralité, vertu royale de l'époque.

Le règne de cet authentique capitaine de la Renaissance, qui maîtrise les arts de la guerre avec panache, durera cinquante ans et s'achèvera dans une lutte à mort contre la France personnifiée en l'habile mais retors Richelieu. Prince à l'école de Machiavel, Charles-Emmanuel aura su aussi gouverner en chef religieux sous l'influence de saint Charles de Borromée qui fut un ami de la famille de Savoie. Il était également écrivain, poète ; Stéphane Gal s'est particulièrement intéressé à ses poèmes politiques qui révèlent une âme très personnelle.

Bien sûr, il y eut l'Escalade, et les Genevois, goguenards, ne se font pas faute de le rappeler chaque an aux Savoyards. Mais Charles-Emmanuel eut-il réussi – et il s'en fallut de peu – l'actuelle situation politique et économique du Pays genevois aurait été tout autre. Il n'y aurait pas eu besoin de concevoir le Grand Genève puisqu'il aurait existé depuis 1602...

Vous pouvez entendre ou réentendre la conférence sur le site :

<http://podcast.grenet.fr/podcast/conferences-sur-lhistoire-de-la-savoie/>

Pour mieux connaître ce personnage :

Charles-Emmanuel I^{er} ou l'appel à être plus que soi-même. Stéphane Gal.

<http://chretienssocietes.revues.org/3459#tocfrom1n1>

Charles-Emmanuel de Savoie. La politique du précipice. Stéphane Gal. Biographie Payot. 2012.

D. Miffon

BIBLIOTHÈQUE

ÉCHANGES

Communes et histoire locale ; revue historique vaudoise. N° 121. 2013. 375 p.

La batellerie en bois du lac d'Annecy : des bateaux de charge du Moyen Âge aux canots automobiles des années 1930 par Philippe Grandchamp. Annesci. N°48, 223 p.

Jean Fleury Lacoste : scènes de la vie en Savoie au XIX^e siècle par Sylvain Milbach. Mémoire et documents numéro CXV de la SSHA. 167 p. 21 €.

Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique. 6^e série. N° 6-2013. 32 p.

Rapport présenté au Conseil d'État de la République de Genève. 2012. 56 p.

Être reconnaissant après la Grande Guerre : les monuments aux morts en Haute-Savoie. Commémoration du 100^e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale 1914-1918 par les archives départementales de Haute-Savoie. 391 pages. 15 €. Après avoir évoqué le retour des hommes, l'ouvrage aborde toute la conception des monuments, leur typologie... ainsi qu'une bibliographie des membres de la commission départementale, des architectes et des sculpteurs avec une photo et un descriptif de tous les monuments aux morts des communes de Haute-Savoie.

Inventaire des objets de la cathédrale Saint-Pierre d'Annecy par les ADHS et le

Conservatoire d'art et d'histoire. 400 p. Un exemple de recensement que l'on devrait faire dans toutes les églises.

Revue d'Histoire religieuse des pays de l'Ain. Bulletin de la Société nouvelle Gorini. 3E série. N° 9 – 104 p., 2013.

La Revue savoissienne. 152^e année. 2012. 333 p. Académie florimontane.

Société Genevoise de Généalogie. Bulletin n° 5, 2011-2014. 52 p.

ACHATS

Des fromages sur un plateau : essai pour une histoire de la fruitière d'Arbusigny et des fruitières des Bornes par Roland Excoffier. 58 p. Très intéressante monographie de fruitières de la région du Salève.

DONS

Régis Neyret et Lyon : un humaniste engagé dans la ville par Laurence Julliard. Régis Neyret est le fondateur de Patrimoine rhônalpin, association régionale dont notre président, Claude Mégevand, est administrateur et un acteur déterminant en ce qui concerne la protection du patrimoine lyonnais classé à l'UNESCO. Don de Patrimoine rhônalpin.

Le bon sens des mots : Glossographie historique, latine, héraldique, française et régionale par Régis Lançon. Édition Chablais généalogie. 736 p., 34 €. Un travail considérable

de recherche des mots utilisés dans les documents anciens ; très utile pour les chercheurs et les généalogistes. Don de l'auteur et de Chablais généalogie.

Machines de cultures par G. Coupan. 1925. 478 p. Don de Jean-Louis Sartre.

La Genève des Grottes par Eugène-Louis Dumont et Roger d'Yvernois. 1971 (« Les grottes » sont un quartier de Genève). Don de Maurice Burnod.

Petite et grande histoire de la maison commune de Veigy-Foncenex et Crevy, des Allobroges à nos jours de l'association Mémoire et patrimoine de Veigy-Fonvenex. Don de Didier Dutailly.

Revue historique des Armée : 3 Les coalitions. N° 273. 2013. 143 p. Don de Didier Dutailly.

Affaire d'États... affaire de tous : 1913-2013 : la protection du patrimoine en Rhône-Alpes. 126 p. Don de Patrimoine rhônalpin.

La guerre des appelés en Algérie 1956-1962 par Erwan Bergot. 2 volumes de 281 et 298 p. 2000 et 2001. Don de X.

Le parler des Savoie et ses histoires à rire par Dominique Abry-Deffayet et Nicolas Abry. 191 p. 2013. Don des auteurs.

Merci aux généreux donateurs !

CARNET

Nouveaux membres

Bonazzi Roger à Villaz
 Coblenz Christine à Archamps
 Cottet Gérard à Annemasse
 De Vulpillières Rémi à Martignes
 Domange Yves à Monnetier Mornex
 Doncque Marcel à Cruseilles
 Favre François à Valleiry
 Germain Rosie à Cruseilles
 Niel Lydia à Nîmes
 Pachoud Annick à Cruseilles
 Petrachkov Alexandre au Grand Saconnex
 Pittorel Laurence à Gex
 Tissot-Laverrière Denise à Feigères

Nos peines

La Salévienne a la tristesse de vous annoncer les décès de :

M^{me} Émilienne Cusin, née Vidonne, maman de Pierre Cusin, président de la Maison du Salève et membre de La Salévienne depuis l'origine.

Antoine Fort, décédé accidentellement à l'âge de 17 ans, petit-fils de M^{me} Bretton, membre de La Salévienne.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

La musique n'adoucit pas toujours les mœurs !

En 1895, l'incident d'Amphion-les-Bains

Nous sommes le jeudi de l'Ascension 23 mai 1895 à Genève. Il est 7 heures 30 du matin. Une foule compacte se presse sur le port pour monter à bord de *La Suisse*¹. On peut évaluer le nombre de personnes en train d'embarquer à environ 800. Le bateau doit se rendre sur la rive française du lac, à Évian très précisément. La météorologie du jour prévoit un ciel partiellement voilé, pas de pluie, pas de vent et une température très douce, voire un peu fraîche pour la saison, de 18° au maximum de la journée. Le lac, sans aucun clapotis, se donne des allures de mer d'huile. Tous ces gens se rendent à Amphion pour une manifestation, culturelle certes, mais aussi, et peut-être d'abord, cultuelle. Les sociétés auxquelles ils appartiennent aiment ce genre de manifestation, surtout lorsque cela se passe en France voisine. Il s'agit, d'une part, d'une société de tempérance de Genève, d'autre part de la Société évangélique de Genève². Les deux sont du reste intimement liées. C'est dans les murs du temple Rive-Droite³ de l'Église évangélique que le pasteur Rochat a créé, en 1877, la *Société suisse de tempérance*⁴ devenue très rapidement la *Société suisse de la Croix-Bleue*. Si le mouvement évangélique genevois applique intégralement la maxime « Aller au peuple pour hâter le règne de Dieu », la Croix-bleue veut sauver les buveurs de l'emprise de l'alcool et convertir chaque alcoolique en chrétien. Les deux sociétés ont des objectifs tellement communs que leurs animateurs sont souvent les mêmes. Ainsi en est-il d'Alfred de Meuron⁵ qui va, bien malgré lui, devenir le personnage central de cette journée.

Pourquoi tout ce monde se rend-il en France voisine ? « (...) la Société évangélique de Genève, depuis les origines, s'adresse à la fois aux catholiques et aux protestants, les premiers « pour les convertir », et les seconds « pour les réveiller », selon une formule couramment employée à l'époque »⁶. La France, et bien sûr la Savoie voisine et catholique, constitue donc une terre de mission. L'alcoolisme sévissant assez sérieusement en Savoie, la présence des sociétés de tempérance s'explique d'autant.

La Suisse quitte Genève un peu avant 8 heures alors qu'une musique, embarquée avec les membres des sociétés, entame sa journée de concerts. Après une traversée sans histoire, le bateau accoste à Évian un peu après 9 heures. Tout le monde débarque et, avec grande discipline, se place en ordre et en rangs serrés derrière la musique. Par le quai de Blonay, puis la route de Thonon (aujourd'hui avenue Anna de Noailles), la musique jouant air de marche sur air de marche, tout le monde se rend à Amphion-les-Bains. Le but de l'excursion est une « superbe châtaigneraie » « obligeamment mise à leur disposition », qui se trouvait, peu après l'Hôtel des Princes, sur le côté gauche de la route en allant vers Thonon-les-Bains. Le premier but de cette escapade en Chablais est bien de manifester fortement et en public la foi évangélique : c'est ce que fait l'assemblée pendant une bonne heure. Puis, logiquement, se montre la fraternité joyeuse au cours du repas qui suit. Pour le *Journal de Genève* du 29 mai 1895, il s'agit d'un « modeste repas arrosé de moult bouteilles de limonade » ; pour le *Léman Républicain*, c'est un romantique « déjeuner sous les ombrages d'une superbe châtaigneraie » ; le *Progrès de Lyon* évoque un banquet. Il est vraisemblable que la combinaison du *Journal de Genève* et du *Léman Républicain* donne la vérité sur ces agapes, arrosées de limonade, le détail est plus que certain. Une petite sieste permet à tous de profiter du calme de la campagne chablaisienne en ce jour férié de l'Ascension. Avant de quitter la propriété d'Amphion, l'assemblée prie. La prière achevée, tout le monde vient se ranger sur la route, derrière la musique, afin de s'en retourner, tranquillement et en ordre, au débarcadère d'Évian. Bien sûr, depuis le matin, de nombreux badauds et curieux sont venus voir, parfois écouter, les évangéliques et les tempérants genevois, ou la musique.

C'est à ce moment que se produit un incident qualifié par le *Patriote Savoisien*, du 29 mai 1895, d'« acte d'indélicatesse ». La foule étant rassemblée, le chef de musique donne, à haute voix, l'ordre à ses musiciens de jouer le numéro 12 de leur carnet de musique. Selon le *Journal de Genève*, un des exécutants aurait alors dit à son voisin : « Nous jouons les Prussiens ». Selon le *Léman Républicain*, un piston objecte : « ça ne va guère faire plaisir aux Français ». La *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, précise : « C'est un Vaudois, membre de

la fanfare, qui a fait la remarque que ce n° 12 était intitulé : *L'Entrée des Prussiens à Paris*⁷ ». Toujours est-il, tout le monde est d'accord, que le chef de musique ignore superbement la remarque et, par un geste énergique de sa baguette, donne l'ordre d'exécuter la marche en question. *Le Temps*, daté du 27 mai, écrit, et le fait ne semble contesté par personne : « *Les Français présents ont sifflé et hué les manifestants qui ont pu s'embarquer et quitter notre territoire sans autre incident* ». Selon le *Progrès de Lyon* : « *Des cris de « Vive la France ! à bas les Prussiens » furent alors poussés par une douzaine de personnes de Thonon et d'Évian qui n'obtinrent en retour que quelques sourires ironiques.* » La France entière est rapidement mise au courant de l'incident par la presse nationale et régionale se faisant l'écho de ce qui devient « l'affaire d'Amphion »^{7bis}. Le préfet de Haute-Savoie, devançant le ministre de l'Intérieur, demande immédiatement un rapport au sous-préfet de Thonon-les-Bains.

Cet incident intervient à un mauvais moment pour les relations franco-suisse. En effet, de grandes manœuvres alpines impliquant la 55^e brigade, deux groupes alpins et un escadron du 4^e Dragons, sont, à brève échéance, prévues dans les vallées de l'Arve, du Beaufort et de la Tarentaise. Bien que ces manœuvres irritent le Conseil fédéral suisse, elles auront lieu car elles revêtent une grande importance. Que se passe-t-il si notre territoire est envahi par l'Italie au cas où une guerre se déclarerait avec les pays de la Triple Alliance⁸ (Allemagne, Autriche et Italie) ? Notre armée est-elle capable d'occuper rapidement les sommets et de barrer la route aux envahisseurs ? *L'Indicateur de la Savoie*, daté du 27 mai 1895, écrit, par exemple, à ce propos : « *Il y a assez longtemps que nous ne montrons pas que nous sommes maîtres chez nous. Il n'est pas trop tôt de montrer que nous ne sommes pas morts* ». Autant dire que l'incident d'Amphion vient, bien inopportunistement, jeter de l'huile sur le feu. Ce que les Genevois comprennent assez vite, puisque, dès le 29 mai, arrivent les explications.

La première explication vient du *Journal de Genève* : « *Deux personnes qui ont entendu ces paroles (nous jouons les Prussiens) se sont alors approchées de l'un des musiciens et ont constaté que le morceau en question portait comme titre : Entrée des Prussiens à Paris. C'est, nous dit-on, un pas redoublé quelconque et fort peu connu, et nullement un chant national allemand (...)* Nous devons ajouter que la plus grande partie des participants à la course à Amphion ne se sont pas même aperçus de cet incident, dont beaucoup ont eu connaissance seulement par les récits des journaux français. C'est dire qu'il n'a pas

fait grand bruit. Nous ne pouvons que regretter ce malheureux incident, mais il convient de le réduire à sa juste valeur et de ne pas transformer en une provocation préméditée une simple maladresse d'un chef de musique. » C'est ce point de vue qui est intégralement repris par la *Gazette de Lausanne* datée du 29 mai 1895.

La seconde explication donnée par la *Tribune de Genève*, selon le *Patriote Savoisien* daté du 30 mai, est la suivante : « *Au moment du départ, deux messieurs, qu'on croit être des officiers français en civil, ont pris la liberté de feuilleter la partition du directeur de la fanfare de tempérance qui était de la fête. Sur cette partition on pouvait lire : « Entrée des Prussiens à Paris ». Ces deux messieurs en question rendirent publique ce fait sans importance, qu'ils ne connaissaient eux-mêmes que par une indiscretion, d'ailleurs très pardonnable. Les Suisses se sont embarqués sous les huées d'une foule hostile, mais sans être autrement inquiétés. Chez nous, à Genève, il ne nous viendrait pas à l'idée de commettre l'indiscretion d'examiner les partitions des nombreuses fanfares françaises qui traversent fréquemment notre ville (sic). Ceci dit, nous ne comprenons pas qu'une société ayant des attaches religieuses, conserve dans son répertoire usuel un morceau dans le genre de celui qui a, à juste titre, mécontenté des officiers français qui se sentaient chez eux.* »

La *Feuille d'Avis de Neuchâtel* vient aussi, le 30 mai, apporter son point de vue : « *Le directeur de la fanfare en question, qui n'est pas Allemand, mais Neuchâtelois, M. Lebet, n'a certainement eu aucune mauvaise intention. Il a voulu simplement faire exécuter la Marche n° 12, la seule du répertoire qui n'avait pas encore été jouée, et n'a pas songé au titre de cette marche qui n'est du reste nullement une marche nationale allemande, mais un morceau quelconque, arrangé par M. Lebet. (...) La Libre Parole, commentant l'incident d'Amphion, dit qu'un acte outrageant pour la France a été commis. Elle constate que les Suisses, qui ne manquent ni de délicatesse, ni de courtoisie, blâmeront cet acte inqualifiable. Ils feront mieux, ils ne s'en occuperont pas : ce n'est pas la coutume, chez nous, de faire une question internationale d'une affaire d'individus. Avec le principe contraire, on irait aussi loin qu'il plairait au chauvinisme de nous mener (sic).* »

Cela dit, et en dépit de toutes ces explications alambiquées assorties de mauvaise foi, il faut bien l'appeler ainsi, M. de Meuron, président de la Société genevoise d'évangélisation populaire, se rend à Thonon-les-Bains le 29 mai. À sa demande, il est reçu par le sous-préfet, M. Leleu. A-t-il reçu un « amical conseil » de bien vouloir dédramatiser

la situation ? C'est possible, dans la mesure où, ayant personnellement assisté à l'évènement du 23, cinq jours se passent avant qu'il ne réagisse. L'explication entre les deux hommes est franche. M. de Meuron a bien pris conscience de l'importance donnée en France à cet incident. Et ce d'autant plus, que les deux messieurs mis en cause sont bien des officiers en civil et qu'ils font tous deux partie des compagnies du 30^e RI casernées à Thonon-les-Bains ! Il réalise aussi que cette malheureuse affaire ruine complètement l'aspect « missionnaire » de l'escapade du 23 mai. C'est pourquoi il propose au sous-préfet de remettre au *Léman Républicain* une lettre, datée du 28 mai, qui serait publiée par le journal après accord du sous-préfet lui-même. M. Leleu approuve les termes de la lettre et déclare l'incident clos. La lettre est donc publiée par le *Léman Républicain* daté du 2 juin 1895. Nous apprenons ainsi qu'il ne s'agissait pas d'une fanfare quelconque mais de la « Fanfare d'Évangélisation et de Tempérance de Genève », dont M. de Meuron préside aussi les destinées, puisque c'est en tant que président de cette musique qu'il signe la lettre.

En voici les passages les plus importants : « (...) *L'incident en question n'est point imputable au Comité de la Société de tempérance, qui n'a aucun contrôle sur la Fanfare incriminée. C'est donc à moi seul qu'appartient la responsabilité de ce qui s'est passé. La marche jouée, dont le titre malheureux a froissé ceux qui l'ont lu, a été publiée à Genève, il y a trois ans seulement ; elle a tellement peu, pour nos fanfaristes, un caractère national quelconque que, lorsque, après l'avoir jouée à Amphion, ils ont entendu prononcer dans leur voisinage des épithètes beaucoup plus que vives, ils n'ont pas même compris de suite que c'était à eux qu'elles étaient adressées. (...) J'affirme qu'il (le directeur de la musique) n'avait, pas plus que qui que ce fut, aucune intention quelconque de blesser le sentiment national d'une population dont nous étions heureux de recevoir un si sympathique accueil. Il ne m'en coûte donc nullement, Monsieur le Rédacteur, de vous dire que si, bien involontairement, ou par une inexpérience ou une maladresse que je regrette vivement, nous avons blessé le sentiment patriotique de quelqu'un, nous lui en apportons nos formelles et sincères excuses. Et pour que semblable intention ne puisse à nouveau nous être attribuée, je fais rayer la marche en question de notre répertoire (...).* » M. de Meuron n'oublie évidemment pas son appartenance au mouvement évangélique et conclut : « *Nous sommes des disciples de celui qui a enseigné la fraternité aux hommes, et nous ne voulons à aucun prix servir à entretenir les souffrances causées par les*

principes à cet enseignement ou à fomenter des malentendus entre des peuples voisins. ».

C'est ainsi que se termine l'incident d'Amphion. Selon la Croix-Bleue « *La musique génère des bienfaits sur la santé, c'est reconnu et prouvé. Elle apaise les tensions, berce les souvenirs, rend « intelligent », et peut même guérir (...)* »⁹. On ne peut pas dire que le but ainsi recherché ait été atteint à Amphion en 1895 ! Délaissons l'humour et cherchons un peu plus loin. Cet incident, mineur en apparence, montre deux réalités très oubliées aujourd'hui ou profondément modifiées dans nos souvenirs. Les relations avec nos voisins genevois traversent, entre 1870 et 1914, des périodes de tension extrême parfois provoquées par des évènements tout à fait mineurs. Ce qui prouve la susceptibilité existante de part et d'autre de la frontière. Lorsque l'on consulte les presses savoyardes et suisses pendant cette période, la surprise est grande de noter une suite sans fin de petits incidents. Ceux-ci entretiennent une certaine nervosité des uns vis-à-vis des autres. Le deuxième fait important est le patriotisme « à vif » des Savoyards. L'entrée des Prussiens à Paris, pour les badauds d'Amphion, c'est 1871, c'est la défaite, c'est l'abandon d'une partie du territoire. Cette blessure n'est pas cicatrisée bien que vingt-quatre ans se soient passés. On ne peut rien comprendre à la guerre dont nous allons commémorer le centenaire si on n'a pas à l'esprit cette blessure vive existant dans toutes les couches de la population française, du nord au sud et de l'est à l'ouest. Cet incident est un lumineux témoignage de cet état d'esprit de la France et des Français. On peut simplement regretter que des « évangéliques » n'aient pas immédiatement compris cela, mais c'est une autre histoire.

Didier Dutailly

Notes :

¹ Il ne s'agit pas du bateau actuel qui est *La Suisse II*, mais de son prédécesseur disparu.

² Les pasteurs Gaussen et Galland, et quelques notables genevois, dans la suite du Réveil genevois, créent en janvier 1831 la Société évangélique de Genève. Celle-ci marque un retour aux fondements du calvinisme et à une théologie uniquement fondée sur la Bible. Dès 1834, la Société ouvre le temple de l'Oratoire, d'où parfois le nom donné au mouvement.

³ Le temple Rive-Droite est ouvert en 1855 pour « aller au peuple » d'ouvriers et de petits artisans s'installant dans les quartiers de la rive droite alors en plein développement. Il se trouve toujours au 3 rue Ami-Lévrier.

⁴ Impressionné par ce qu'il avait vu en Angleterre, le pasteur Louis Lucien Rochat (1849-

1917) créée à Genève, le 21 septembre 1877, la *Société suisse de tempérance*. Son but est double : lutter contre les ravages de l'alcoolisme en prônant l'abstinence totale et convertir les alcooliques à la foi chrétienne. Dès 1883, faisant pendant à la Croix-Rouge, cette société devient *Société suisse de la Croix-Bleue*.

⁵ Alfred de Meuron (Corseaux-sur-Vevey 02.06.1857- † Genève (Eaux-Vives) 25.12.1928) créée en 1879 une société fabricant une partie de petits appareils électriques (piles, interrupteur, sonneries) avec Jean Lamon. Au bout de six mois il se sépare de son associé et continue son activité en créant la société de Meuron. En 1882 il s'associe à Hermann Cuénod : la société devient de Meuron et Cuénod, (une des sociétés de Sécheron). En 1886 il quitte la société mais conserve une activité de conseil, par exemple le Chemin de fer électrique du Salève (1890-1893). Membre de la société évangélique de Genève, il se consacre de plus en plus à l'évangélisation populaire et rejoint les rangs de la Croix-Bleue. Député au Grand Conseil de Genève (1895-1910) il fonde l'Office social en 1908.

⁶ *Le colportage religieux genevois à destination de la France au XIX^e siècle*, par Bernard Delpal, in Cahiers d'Histoire. Revue d'histoire critique, p. 47-68, n° 90-91, 2003.

⁷ La seule *Entrée des Prussiens à Paris* connue est le nom donné à un lied de Schubert (D.104, datant de 1814), fort peu connu, et dont l'intitulé véritable est : *Les libérateurs de l'Europe à Paris*. Le texte de ce lied (un poème du botaniste et zoologiste tchèque Johann Christian Mikán) dit : « *Ils sont à Paris, les héros libérateurs de l'Europe, le père de l'Autriche, le souverain des Russes, le régénérateur des braves Prussiens, ils sont à Paris (bis), maintenant nous sommes certains de la paix (bis)* ». Il est possible que ce lied ait été transcrit pour une musique militaire, mais nous n'en avons aucune certitude. Si c'est le cas, il est heureux que les paroles n'aient point figuré sur les partitions !

^{7bis} On trouve mention de cet incident dans la presse nationale, Le Temps, Le Figaro, La Libre Parole, La Croix, etc., dans la presse régionale voisine comme Lyon Républicain, Le Progrès, Le Journal de l'Ain et l'Impartial des Alpes, mais aussi et plus surprenant dans toute la presse régionale de France, comme Le Petit Provençal, Le Nouvelliste de Bordeaux, Le Petit Nantais, la Dépêche de Nancy ou l'Écho du Nord ! Cet incident a donc fait grand bruit.

⁸ La Triplice, ou triple alliance, est une entente de « soutien mutuel défensif » entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie signée en 1881, renouvelée en 1887 et 1891. La Roumanie en est membre « secret » depuis 1883. Cet accord sera toujours valide en août 1914.

⁹ in Rapport annuel 2012 de la Croix-Bleue, mais en fait reprise moderne d'une formule originelle.

Sources :

Léman Républicain (26.05 et 02.06.1895), Journal de Genève (29 et 30.05.1895), Gazette de Lausanne (27, 29 et 30.05.1895), Patriote Savoisien (29, 30 et 31.05.1895), Feuille d'Avis de Neuchâtel (30.05.1895).

Saint Julien-en-Genevois à l'époque moderne : un élan brisé

Saint-Julien a connu un destin singulier au cours de la période moderne¹.

Le dynamisme relatif qui a caractérisé la bourgade au XVI^e siècle s'est brisé par la suite. Dans les témoignages contemporains, les dénominations traduisent une relative déqualification. Ainsi, un *État des villes, bourgs et paroisses du diocèse de Genève* daté de 1535 lui accorde le titre de « ville »². En 1696, une enquête sur les communes de Savoie la rétrograde au rang de « petite ville »³. À l'extrême fin de la période, Albanis Beaumont apporte le commentaire suivant : « *autrefois petite ville mais qui n'est plus maintenant qu'un village* »⁴.

Ces changements de dynamique au cours de la période sont à imputer en grande partie aux décisions politiques. Au début de la période, Saint-Julien prend le pas en pratique sur le vieux centre administratif de Ternier en accueillant les autorités du bailliage. L'année 1523 marque symboliquement ce changement puisque la bourgade sert de cadre au séjour du duc Charles. En 1530, elle voit la signature du protocole d'accords dit « de Saint-Julien ». Durant l'occupation bernoise, Saint-Julien supplante définitivement Ternier et s'étoffe. Lorsque le duc Emmanuel-Philibert récupère ses États en 1559, le bourg abrite le juge-mage et le châtelain. Au début du XVII^e siècle, le bourg, situé aux portes de Genève, accueille des capucins, menés par un esprit de reconquête religieuse.

Cette réussite trouve son corollaire dans l'évolution démographique. Dénombrements et recensements donnent ainsi 50 feux en 1516,

¹ L'ouvrage de base pour la période est JACQUET A. Saint-Julien-en-Genevois. Histoire d'un bourg de province des origines à nos jours. Annecy, 1978.

² État des villes, bourgs et paroisses du diocèse de Genève en 1535. Mémoires de l'Académie Salésienne, 1964, pp. 62-63.

³ PÉROUSE G. État des communes de la Savoie en 1696. La Savoie littéraire et scientifique, 3^e et 4^e trim. 1922, p. 394 et suiv.

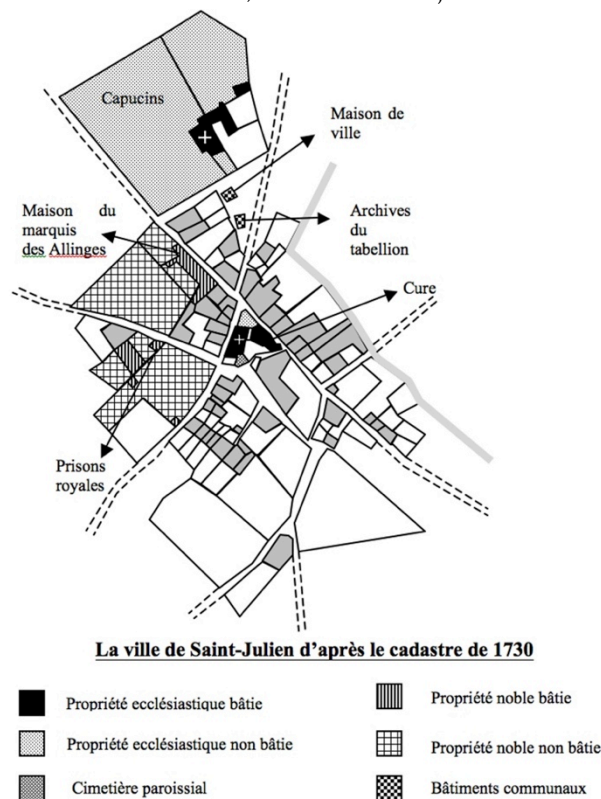
⁴ BEAUMONT J.-F. Albanis. Description des Alpes grecques et cottiennes, ou tableau historique et statistique de la Savoie sous les rapports de son ancienneté, de sa population, de ses antiquités et de ses productions minéralogiques. Paris, 1802-1806.

122 en 1550¹. Mais le bourg proprement dit ne renferme alors que 24 % de la population totale. La société locale affiche une relative aisance par rapport aux cités environnantes. Sur les 30 feux du bourg proprement dit, un seul est qualifié de « feu sans fortune ». La fortune médiane des habitants est estimée à 375 florins (contre 154 florins à Thonon au même moment par exemple). À l'instar des autres localités de Savoie, Saint-Julien semble avoir atteint un optimum démographique au milieu du XVI^e siècle. Les effectifs ont ensuite connu un reflux progressif en lien avec les difficultés de la fin du XVI^e siècle (et notamment le retour de la peste). Nombre de familles sont tombées dans la pauvreté. Dans un dénombrement de 1576, Saint-Julien comprend ainsi 116 feux, dont 41 dans le bourg propre². À cette date, les feux considérés comme solvables ne constituent que 44 % du total (mais 51 % pour le bourg seul tout de même). Les causes de cette pauvreté sont évoquées dans le document : des biens insuffisants, un nombre important d'enfants à nourrir (au nombre de six chez une veuve Dunand notamment, chez Aymé Nicouz les enfants vont « mendiant ») et l'endettement, qui conduit à des expédients tragiques.

Voyez ce François Fornier, laboureur, qui n'a « aucune habitation, ayant vendu la plupart de son bien ». Messire Morel, « ministre à présent de Saint-Julien » ne survit que grâce à sa pension. Parmi les feux solvables, quelques professions sont citées qui font apparaître un homme de loi, quelques artisans (un boulanger, un couturier), un hôte. Les autres sont laboureurs ou exercent d'autres professions agricoles dans ce bourg tout empreint de ruralité. Des nobles sont cités, en particulier quatre feux relevant de la famille de

Faucon, un lignage attaché de longue date au service de la Maison de Savoie, comme juges et châtelains³. Un autre cas est intéressant, c'est celui de François Nicouz, « qui a dit qu'il était noble et par tant ne vouloir être inscrit avec les autres feux solvables et tribuables ». Cet exemple traduit un phénomène de banalisation nobiliaire typique des XV^e et XVI^e siècles, entraînant une inflation des aristocrates endiguée par divers édits et autres poursuites contre les nobles sans titre.

Par la suite et jusqu'à la Révolution, Saint-Julien connaît une croissance relativement molle. Vers 1776, avec 572 habitants répartis en 112 feux, la localité compte parmi les onze villes de Savoie qui comprennent moins de 1 000 habitants (sur un total de trente-deux villes)⁴. Et encore faudrait-il prendre la mesure du bourg seul qui ne concentrait que 35 % de la population totale en 1721. À cette date, le bourg fait vivre quelques professions libérales (magistrats, avocat, notaire, chirurgien), 7 hôteliers et 2 cabaretiers⁵. En 1776, 12 cabaretiers et boulangers sont encore recensés. Ceux qui travaillent la terre demeurent les plus nombreux dans ce territoire de 552 hectares, considéré comme un « bon fonds » à la fin du XVII^e siècle. Faute de rendements suffisants et avec la pratique courante d'un assolement biennal, la culture des céréales occupe l'essentiel des terres – « les deux



¹ Archives cantonales vaudoises, ACV, Bs 7, dénombrement de 1550.

² Arch. dép. Savoie, SA 2029.

³ Voir leur portrait par C. MOTTIER dans *Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie. Valleiry et La Joux (XI^e siècle - 1754)*. Archives d'État de Genève, Université de Savoie, La Saléviennne, 2008, pp. 274-277.

⁴ Arch. dép. Savoie, C 435.

⁵ BAUD H., MARIOTTE J.-Y., GUERRIER A. et CHALLAMEL J.-B. *Histoire des communes savoyardes : Le Genevois et le Lac d'Annecy*, Éditions Horvath, 1981 (fiche Saint-Julien-en-Genevois).

tiers en terres labourables, le reste en prés et broussailles » précise une enquête de 1696. C'est le cas en particulier du froment, car « *le reste réussit rarement* ». L'outillage rudimentaire n'autorise pas une agriculture facile. Il faut souvent trois labours consécutifs avant de pouvoir semer. La culture de la vigne est également pratiquée, notamment sous forme de hutins ce qui permet d'utiliser le reste du sol pour semer encore du blé. En l'absence de pâturages, l'élevage reste déficient. Le manque de bras pour l'agriculture est également dénoncé par le secrétaire de Saint-Julien en 1756 qui s'en prend même aux sept horlogers du lieu « *qui seraient mieux en état de travailler la terre* »¹.

Vers 1730, le bourg dessine des maisons assez bien groupées à proximité de l'église et entourées de jardins². En périphérie, deux vastes bâtiments émergent, le vaste château des marquis d'Allinges et le couvent des capucins. Le territoire urbain proprement dit s'étend sur environ 7 hectares et regroupe 122 parcelles, dont 30 tenues en indivision. Ces 122 parcelles sont réparties entre 45 cotes, soit 2,7 parcelles par propriété. La part de la propriété noble dans la petite ville est assez faible par rapport aux autres villes, car on ne compte qu'un aristocrate (7,8 % de la superficie). Mais cette part reste malgré tout plus importante que dans la plupart des bourgs. À l'instar de la plupart des localités de l'avant-pays, la part des communaux est également très faible (0,3 % de la superficie). Le reste est partagé entre les propriétés de l'Église, c'est-à-dire les capucins et la cure du lieu (24,4 %) et les roturiers (60,6 %). Si l'on ne prend en compte que le bâti, celui-ci ne recouvre que 1,3 ha (soit 56 parcelles et 16 % de la superficie de la ville). On trouve 41 maisons, dont 27 maisons seules, 12 maisons associées à une grange ou une écurie, 2 masures et 2 pavillons. La superficie moyenne des maisons est la plus élevée de tous les villes et bourgs de Savoie à l'époque, soit 187 m² (contre 101 m² à Annecy, 154 m² à Chambéry intra-muros et 110 m² à Thonon par exemple). 32 % des maisons s'étendent sur moins de 100 m² et 16 % sur plus de 300 m². Petit centre administratif, Saint-Julien dispose d'une maison de ville, cas rare en

Savoie, d'une maison pour les archives du tabellion et de prisons royales. Les espaces agricoles sont particulièrement importants, avec 27 granges et 6 écuries. À cela s'ajoutent 34 jardins, 2 vergers, 2 champs, 9 prés ou pâturages et une parcelle de vigne, ce qui donne à Saint-Julien un aspect rural très prononcé, comme dans les autres villes et bourgs du duché en général.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Saint-Julien subit quelques avanies. Les édiles souhaitaient dynamiser le bourg. Le moyen classique restait l'octroi de foires et de marchés. En 1771, au moment de la mise en place d'un édit sur la défense de circulation et d'importation des grains, ces édiles quémandèrent ainsi quatre foires par an dans la région, en précisant tout de même que ces manifestations seraient mieux à Saint-Julien qu'à Gaillard car il y avait plus de maisons pour loger et coucher. Mais la demande fut refusée, le bureau des gabelles opposant la faible importance du bourg. L'invention de Carouge fut également fatale à la fonction administrative de Saint-Julien, puisque dès 1780 la ville nouvelle s'enrichit rapidement d'un hôpital, d'un collège, du siège du tribunal, de la résidence de l'intendant de la province de Carouge et de la judicature-mage de Saint-Julien. Dès lors, durant la période révolutionnaire et impériale, les témoignages ne firent plus guère état que d'une grandeur passée. En janvier 1797, une voyageuse anglaise signalait ainsi pour Saint-Julien : « *ancienne ville de Savoie mais qui n'est plus à présent qu'un pauvre village* »³. Une enquête de 1807 rapporte : « *Saint-Julien faisait partie de la province de Carouge ; il était le siège du tribunal de la judicature majeure, des Baillages de Ternier et Gaillard, qui fut transféré à Carouge. Ce lieu est remarquable par le traité de paix qui y fut conclu en 1603, entre le Duc de Savoie et la République de Genève* ». Mais à cette date, le bourg, moins peuplé que Cruseilles ou Viry au sein du canton, ne se démarquait guère que par l'exploitation d'une carrière de gypse sur son territoire.

Dominique Bouverat

¹ DUVAL C. Une enquête agricole et économique dans le bailliage de Ternier en 1756. Saint-Julien-en-Genevois, 1898.

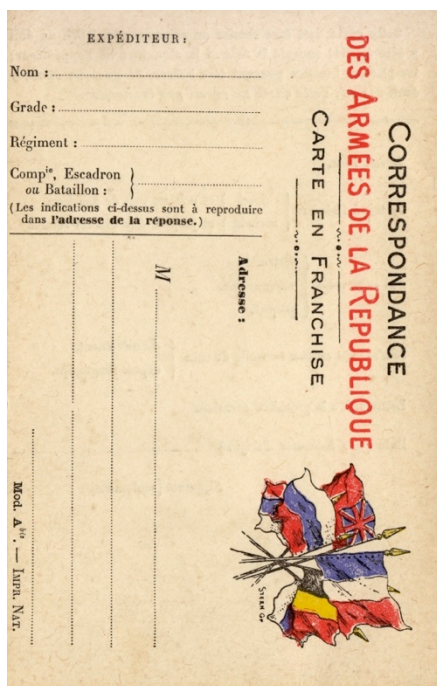
² Arch. dép. Haute-Savoie, 1 C d 246, 1636-1641, cadastre de Saint-Julien-en-Genevois (1728-1738).

³ La France et Paris sous le Directoire. Lettres d'une voyageuse anglaise suivies d'extraits des lettres de Swinburne (1796-1797), traduites et annotées par BABEAU A., Paris, 1888, p. 206.

Guerre de 14 18 – Censure

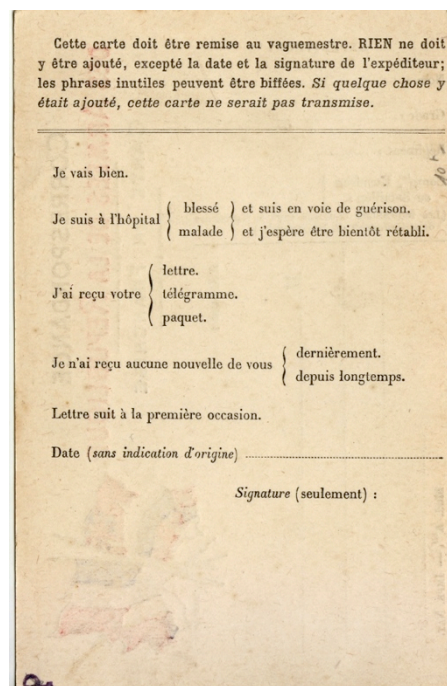
La carte ci-dessous, en recto et verso, est une carte officielle de l'État français réservée à la correspondance des soldats sur le front, à destination de leurs familles.

Dite « carte aux six drapeaux », qui figurent sur son recto et représentent les six nations alliées : la France, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Russie, la Serbie et le Monténégro, elle date des débuts de la guerre. Ultérieurement on verra les cartes aux sept drapeaux avec



l'entrée en guerre du Japon, puis aux huit drapeaux grâce à l'implication des Italiens.

Quant au verso, « consacré » à l'expression du soldat, même si on peut concevoir les impératifs « secret défense » qui obligent à occulter toute information concernant le front, on reste ébahi devant une telle interdiction de s'exprimer. Cette censure si inhumaine confine à la caricature. Mais ainsi que le disait le général Dubail : *Toutes les questions d'humanité doivent céder devant la gravité de l'heure*. Il est vrai que ce général fut le premier, dans les toutes premières semaines de la guerre, à faire fusiller des soldats « pour l'exemple ».



Collection J.P. Maulini.

Il y a plusieurs laïcités (1881-1959)

La laïcité déiste

La loi de mars 1882 faite par Jules Ferry établit le principe d'une école laïque parce que les campagnes catholiques votent généralement pour les royalistes et les châtelains. Seuls les enseignants peuvent alors consolider la jeune république.

Pourtant les évêques restent influents et la vieille génération des parlementaires républicains (J. Simon, A. Bardoux, P.H. de Lacretelle...) est spiritualiste ou déiste, c'est-à-dire croit en un dieu flou sans rapport avec les religions¹. Voici pourquoi l'arrêté du 22 janvier 1881 insère la morale religieuse dans les programmes des écoles normales qui forment les

instituteurs. Un autre arrêté, du 27 juillet 1882, inclut la notion de *devoirs envers Dieu* dans les cours de morale des écoles primaires. On y lit qu'il faut rester « *unis dans le culte général du bien, du beau et du vrai, qui est aussi une forme et non la moins pure, du sentiment religieux* »². (Cet arrêté reste en vigueur jusqu'en 1923.) Plusieurs circulaires recommandent la souplesse à propos des crucifix sur les murs et des séances de catéchisme. Une circulaire du 2 novembre 1889 laisse les préfets libres d'enlever ou de laisser les emblèmes religieux. Jules Ferry et ses successeurs immédiats savent faire des compromis. Ils réunissent la plus large alliance contre l'ennemi principal.

En 1902 dans les cahiers d'Edmond Duret, élève à l'école *laïque* de Raclaz (Dingy-en-

Vuache), le maître parle de Dieu sous la forme de dictées, de phrases à recopier et de cours de morale : « *notre âme est l'image de Dieu* », « *je mettrai mon sort entre les mains de Dieu* », « *si tu enfrens les commandements de Dieu, tu n'atteindras pas le but pour lequel tu as été mis sur la terre* », « *Dieu a dit à Adam : si tu manges du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, tu mourras* », « *tout le monde sait ce qu'il faut entendre quand l'Écriture dit : les méchants que Dieu a pesés dans sa balance, il les a trouvés trop légers* », « *le bon pasteur a dit : je connais mes brebis et mes brebis me connaissent* », « *béni soit celui qui vient au nom du Seigneur* », « *Isaac ayant demandé à son père la victime qui devait être immolée, Abraham répondit : Dieu y pourvoira, mon fils* », « *on lit dans la Genèse que les anciens patriarches vivaient fort longtemps et qu'Abraham vécut cent-soixante-quinze ans* », « *l'Écriture sainte dit que la terre s'est tue en présence d'Alexandre* », etc. Ces phrases surprenantes sont dues à l'instituteur Édouard Colin né en 1849, dont la formation n'était pas excellente. Il précède les *hussards de la république*, ces élèves-instituteurs de 1900 bien formés.

Dans un livre de résumés utilisé à Raclaz on note : « *tout nous révèle l'existence d'un être suprême. Nous devons rendre hommage à sa sagesse, à sa justice, sa puissance et à sa bonté infinies. Ce serait une injure de le supposer méchant, de croire qu'il n'aime pas tous les hommes quelle que soit leur religion* »³.

Le déisme est l'une des formes de la laïcité. À Raclaz le maître explique : « *laïque c'est-à-dire qu'on n'y blesse aucune religion* ». Ou encore : « *laïque veut dire qu'à l'école on respecte la liberté de conscience* » (1904).

En 1903 une polémique éclate parce que le président de la République s'est rendu à Rome, ville annexée par l'État italien mais que le pape considère comme sienne. L'instituteur de Raclaz prend ses distances avec les protestations pontificales : « *on vient partout saluer le Président de la République française parce qu'on sait bien que la France est puissante et forte* ». La laïcité se confond avec le nationalisme.

Le déisme était acceptable par tous. En France cette formule a disparu alors qu'aux États-Unis, elle reste la forme de la laïcité.

La laïcité autoritaire

Fernand David, député de Saint-Julien-en-Genevois de 1898 à 1919, est un radical de centre-droit. Lorsque Émile Combes devient président du Conseil en 1902, la tentation est grande d'épurer l'administration pour le gouvernement et ses amis radicaux. En 1902 F. David écrit au préfet pour lui demander de se

renseigner sur les opinions politiques de plusieurs personnes, dont quelques employés du chemin de fer d'Annemasse, un chef de gare de Bonneville, un cantonnier de Clermont, le capitaine des pompiers de Clarafond, etc.⁴ Il demande le déplacement de 19 instituteurs mais l'inspecteur d'académie Meyer s'y oppose⁵.

En janvier 1903 David est rapporteur du budget à la Chambre. Il s'oppose au projet de séparation entre l'Église et l'État et préfère le maintien du concordat napoléonien parce que celui-ci permet à l'État de contrôler l'Église. Grâce au concordat l'État peut imposer que le catéchisme n'ait lieu que le jeudi et le dimanche et pas les autres jours⁶. Pendant quelques années ce point avait créé un litige avec le diocèse. David ne souhaite pas que l'Église disparaisse avant que l'État n'ait trouvé un système de substitution pour surveiller les populations.

En février 1911 l'inspecteur d'académie Meyer est mis à la retraite sur la pression des parlementaires républicains-laïcs. On lui reproche d'avoir cherché un apaisement dans la querelle contre le clergé à propos des manuels d'histoire⁷.

L'autoritarisme républicain se manifeste aussi avec l'interdiction de se syndiquer et la nomination des instituteurs par le préfet (art 27 loi du 30 octobre 1886). La République se conduit avec l'École comme la monarchie avec l'Église.

Aux législatives de 1919 Fernand David est battu. « *Jusqu'à maintenant, radicaux, vous nous avez trop gavés de chair à curé* » écrit un journal socialiste.

Pendant les années 1920 la question laïque persiste. On polémique sur les cérémonies religieuses pendant l'inauguration du monument aux morts, les lois laïques, les batteuses qui tournent le dimanche⁸... Le radicalisme recule et une nouvelle droite apparaît, le catholicisme social (ACJF, JAC). Aux législatives de 1932 F. David soutient le catholique Louis Martel contre les socialistes⁹.

En réalité, sur de nombreux sujets, anticléricaux et cléricaux hauts-savoyards partagent les mêmes valeurs : opposition au vote des femmes, peur des villes, refus du développement industriel, hostilité au syndicalisme.

La laïcité complexe du PCF

Après 1945, la question religieuse tient une place importante. En août 1945 une conférence obtient un succès à Annecy sur le thème *les communistes et la religion*.

Cette question oblige le PCF à faire le grand écart.

D'un côté, il veut séduire les chrétiens pour se développer et unifier les catégories populaires. Parce qu'il raisonne en termes de catégories sociales, parce qu'il veut améliorer la condition ouvrière, il dépasse l'anticléricalisme des radicaux.

Le 15 septembre 1944, le journal *Les Allobroges*, proche du PCF, cite *Témoignage Chrétien* qui appelle à l'unité révolutionnaire des croyants et incroyants. *Les Allobroges* évoque les nominations dans le clergé, les écoles libres, les soirées de prières, etc. Il loue *l'esprit de Péguy*, publie le discours d'un prêtre, chose impossible chez les anticléricals d'autrefois.

Le 24 mars 1945 le journal communiste *l'Étincelle* explique qu'il faut tendre la main aux « travailleurs catholiques », « pas d'anticléricalisme ! pas d'antilaïcisme ! ». Le 31 mars, « laissons le curé à l'église, l'instituteur à l'école. Celui-ci forme de bons chrétiens, celui-ci forme de bons citoyens. Et c'est bien ainsi ».

Le 14 avril 1945, éloge de Camille Folliet. Curé d'Ugine, aumônier de la Jeunesse ouvrière d'Annecy, aumônier du maquis, il organisait des passages à travers la frontière. « Mort en Français, l'abbé Folliet a reçu l'hommage de tous les patriotes ».

Le 27 octobre, *l'Étincelle* accuse le député démocrate-chrétien L. Martel de remettre sur le tapis la question de l'enseignement qui avait fini par disparaître avant 1939.

29 décembre 1945 : « Feigères. Méfiez-vous. Il y a quelque temps, un individu se disant communiste, venu pour quelques jours dans la commune, s'est livré à une propagande partisane contre les prêtres, la religion et la moralité. Le Parti n'accepte pas dans ses rangs de tels membres, il ne peut s'agir que d'agents provocateurs. La cellule demande donc à la population de lui signaler les individus du même genre. Elle se chargera du coup de balai nécessaire. »

5 janvier 1946, *l'Étincelle* dénonce le maire de Feigères qui aurait ceint son écharpe tricolore pour assister aux missions religieuses.

1^{er} juin 1946 : « Valleiry. Un emblème qui n'était pas de circonstance a été déposé par un mauvais plaisant sur l'arc de triomphe dressé devant l'église à l'occasion de la venue dans notre bourgade de Mgr l'Évêque ».

D'un autre côté on observe chez certains militants le même anticléricalisme que chez les radicaux de 1900.

Dans le *Haut-Savoie* un article prône l'interdiction de tout enseignement religieux. En février 1945, Merle, du secrétariat régional du

PCF, tance la base qui rechigne contre la laïcité ouverte de la direction.

À Machilly se déroulent les obsèques civiles de M^{me} Bachex présidente d'honneur de l'Union des Femmes françaises, organisation proche du PCF. « Nous saluons la mémoire de cette femme républicaine qui sut affronter la mort, sans le concours d'aucune force occulte » (5 avril 1947). On retrouve des discours proches de la Libre-Pensée.

23 février 1946. « Vulbens. C'est M. le Curé de Vulbens qui lors de la présentation à la salle paroissiale de Vulbens du film "la Rosière des Halles" a été offensé dans sa pudeur ecclésiastique par des images représentant des couples qui s'embrassaient ». Au bout de 20 mn le curé suspend la projection. « En quoi le baiser peut-il être considéré comme immoral par M. le Curé ? Est-ce qu'il ne nous a pas été transmis à travers les âges par nos ancêtres Adam et Eve qui eux étaient des créatures de Dieu ? Le baiser serait-il plus sacrilège que les peintures de la voûte de la chapelle Sixtine de Rome, représentant des femmes et des hommes nus ? Nous sommes les premiers défenseurs de la morale tout court, mais aussi les amis de la nature ». Ce prêtre (François Dunoyer) était rigide. Les femmes ne pouvaient entrer dans l'église sans couvrir leur tête. En somme c'était le voile (pseudo) islamique de l'époque.

30 mars 1946, *l'Étincelle* critique le chanoine Clavel qui fait une conférence à Saint-Julien. « Nous nous sommes bien tordus quant au miracle de Lourdes [...] qui fond la plaque de cuivre d'un trépané et la transforme en boîte crânienne. Nous nous proposons sous peu d'envoyer un cul-de-jatte pour voir ce que cela donnera ».

12 avril 1947. « Ce que nous condamnons dans la religion catholique c'est cette idée de résignation, de soumission qu'elle prêche aux multitudes déshéritées. »

La laïcité ouverte de Raymond Berriot

Raymond Berriot naquit dans l'Ain en 1910 et mourut en 1988. De 1947 à 1953 il fut inspecteur primaire à Saint-Julien-en-Genevois.

J'ai interviewé à plusieurs reprises une de ses collègues, ma grand-tante Henriette Mathieu.

« M. Berriot était d'origine catholique et était croyant d'ailleurs, mais assez ouvert, très généreux. Il laissait les jeunes sans aucune contrainte sur le plan religieux. [...]

M. Berriot que j'ai bien connu, a été... c'était un type très ouvert et très conciliateur. Il a été inspecteur primaire dans la région d'Annemasse. À Annemasse c'était pas des darbystes qu'il y avait comme instituteurs, mais des familles qui étaient des adventistes du septième jour, donc qui ne célébraient pas le culte le dimanche, mais le sabbat, septième jour. Alors c'étaient des problèmes parce que les enfants

n'étaient pas envoyés à l'école le samedi et que les parents étaient passibles de sanctions. Et je sais que M. Berriot est arrivé devant l'Inspecteur d'Académie, peut-être la Préfecture. Il est arrivé à un palliatif, c'est-à-dire qu'on ne poursuivait pas les parents. Et dans les écoles où il avait des instituteurs qui ne pouvaient pas faire classe le samedi, il y avait des collègues qui les remplaçaient, qui prenaient tous les gosses. Il avait réussi.»¹⁰

Le catholicisme de Berriot était le catholicisme progressiste des dominicains, des prêtres-ouvriers, de *Témoignage Chrétien*, de François Mauriac, auxquels il se réfère. Berriot s'opposa à la guerre d'Algérie.

En 1953 Berriot quitte Saint-Julien pour devenir directeur de l'école normale de garçons à Privas (Ardèche). En 1958 le catholique Ch. de Gaulle est élu président et en 1959 la loi Debré autorise le financement public des écoles privées.

Pour Berriot cette loi est un « gâchis » :

« Les revendications actuelles de l'enseignement catholique remettent tout en question. Financées par les deniers publics, les écoles privées auraient enfin la possibilité matérielle de s'étendre à toute la France. [...]

L'Église souffre infiniment plus par la faute des bien-pensants pharisiens et des intégristes intolérants ; elle risque infiniment plus d'être étouffée par son instinct de domination et par une indignation de pratiques pieusardes. [...]

Mais nous voici, et pour combien de temps, plongés dans la lutte scolaire qui, peu à peu, deviendra une guerre de religion : ces foules, ces meetings, ces campagnes de presse, ces blocs hostiles...

[...] La France va-t-elle tous les 20 ou 30 ans se payer le luxe d'une guerre scolaire et jusqu'à quand ? [...]

Les laïques eux aussi devront faire un effort car il y a parfois parmi eux des cléricaux à rebours, des gens confondant religion et superstition, cléricanisme et christianisme. [...]. Être anticlérical est fort salubre mais être antireligieux n'est nullement un brevet de laïcité. Loin de là. C'est parfois manquer de probité : n'ai-je pas dans une conférence de la libre-pensée entendu un conférencier prétendre qu'un chrétien ne pouvait être un intellectuel ! Tant pis pour Pascal et Pasteur !»¹¹.

Pendant la guerre d'indépendance algérienne les "cathos de gauche" proposaient une paix négociée, alors que la très laïque SFIO se cramponnait à une solution militaire illusoire.

Philippe Duret

¹ J. Baubérot, *La morale laïque contre l'ordre moral*, Seuil, 1997.

² G. Compayré, *Cours de pédagogie théorique et pratique*, P. Delaplane, 22^e éd, p. 387.

Livre des résumés à l'usage des écoles primaires [...] sous la dir. de J. Plothier [...], F. Ducloz, 1901.

³ J. Plothier, op. cit.

³ M. Guyau, 1^{re} année de lecture courante, morale, connaissances usuelles, devoirs civ, 1902 (51^e éd).

⁴ ADHS 2 Z 21.

⁵ ADHS 1 T 55.

⁶ *Le Cultivateur savoyard*, 8 janvier 1903.

⁷ ADHS Presse 79, Amicale instituteurs 1911 n° 8.

⁸ M. Goddon, Élections cantons Seyssel et Frangy 1920-1970, ADHS F 989.

⁹ J. Raymond, *La Haute-Savoie sous la III^e République.*, éd. Champ Vallon.

¹⁰ Voir aussi <http://norminstit.over-blog.com/article-6882410.html>

¹¹ Archives famille Ph. Duret.

À LIRE, VOIR ET ENTENDRE

Publications d'ici et d'ailleurs

Un patient nommé Wagner par Pascal Bouteldja, préface de Christian Merlin, Symétrie, 2014, 328 p., 40 euros.

L'ouvrage, fondé sur un grand nombre de sources inédites en français, propose un récit de la vie de Wagner à la lumière de ses maux. Confronté aux tâtonnements de la médecine de son temps, l'artiste se soigna le plus souvent avec excès en se soumettant à des cures hydrothérapiques et des régimes draconiens, recherchant toujours des médecins ou autres thérapeutes en marge de la communauté scientifique de l'époque, prêts à écouter ses plaintes diverses et multiples... Cet ouvrage

constitue une mine d'informations sur la relation d'un créateur à son corps, les pratiques, traitements et discours de l'époque relativement aux aspects physiques, physiologiques, prépsychanalytiques...

Dans ce parcours de santé, en 1856, et à l'occasion d'une cure d'hydrothérapie des « eaux d'Arve », le célèbre compositeur séjourna à Mornex, au pavillon des Glycines (Claude Mégevand, notre président, n'a pas manqué de donner à l'auteur toutes informations utiles sur ce séjour).

Pascal Bouteldja, l'auteur de cet ouvrage, docteur en médecine, est un passionné de Wagner ; il est membre de l'équipe dirigeante du Cercle Richard Wagner de Lyon.

L'ouvrage est en vente à La Salévienne.

À découvrir sur l'internet

Cédric Mottier, que les Saléviens connaissent bien en tant que conférencier, dédie une page de son site au recensement des fonds d'archives « relatifs à des territoires n'ayant pas toujours été genevois ». Ceci concerne particulièrement les baillages de Gex et de Ternier et Gaillard.

http://www.nobilitas-guid-est.com/cfce_sources_genealogies_genevoises.html

De nombreux liens permettent de se connecter sur les sites d'archives renfermant des fonds ayant trait aux anciens états de Savoie (de l'Ain jusqu'à Turin en passant par Berne ou l'abbaye de Saint-Maurice...) et d'avoir accès aux fonds numérisés, de plus en plus nombreux, mis à la disposition du public internet.



Le site *La Mémoire de Veyrier* a mis en ligne une série de documents relatifs aux archives paroissiales. On y découvre des textes d'un grand intérêt historique, parfois de nature insolite, révélateurs de la vie religieuse et sociale.

<http://www.la-memoire-de-veyrier.ch>



Les archives d'État de Genève viennent de mettre en ligne dans la base de données Adhémar, le cadastre genevois (1843-1856). Ce cadastre, encore appelé G.-H. Dufour du nom de l'ingénieur cantonal qui l'a dressé, est constitué par les plans des communes, ville de Genève non comprise.

<http://etat.geneve.ch/dt/archives/>

Expositions

Évian

Maison Gribaldi : Évian et le drame de la Grande Guerre, 500 000 civils rapatriés.

Considérés comme autant de « bouches inutiles », près d'un demi-million de femmes, d'enfants et de vieillards demeurant dans les zones occupées du nord et de l'est de la France furent évacués par les autorités allemandes entre l'automne 1914 et la fin des hostilités. Acheminés via la Suisse par convois ferroviaires, ces rapatriés étaient souvent rendus à leur pays dans un état de grand dénuement. D'abord station d'attente puis, à partir de janvier 1917, centre principal du dispositif d'accueil mis en

place par les pouvoirs publics, Évian a pris en charge, réconforté, soigné et hébergé plus de 375 000 d'entre eux. L'exposition fait revivre cet épisode aussi douloureux que méconnu du passé de la cité lémanique à travers une large palette de documents poignants.

Jusqu'au 16 novembre 2014.

Chambéry

Musée savoisien. Le Musée savoisien vient de fêter son 100^e anniversaire. C'est Pantaléon Costa de Beauregard, premier président du Conseil général de la Savoie, qui eut l'idée en 1864 de créer, dans l'ancien couvent franciscain datant du XIII^e siècle, un lieu de mémoire de la Savoie. Le 23 novembre 1913, le Musée savoisien ouvrait ses portes à ses premiers visiteurs.

L'actuel projet de rénovation – La Salévienne a participé aux discussions – vise à faire de cette institution un musée d'histoire et des cultures de la Savoie, en s'orientant vers la valorisation de l'histoire géopolitique de la Savoie, mais aussi plus largement de son histoire économique, politique et sociale.

Pour l'heure, ce cadre exceptionnel invite à une promenade muséographique passionnante à travers le temps en découvrant des collections qui illustrent le riche passé de notre région.

Genève

Musée d'art et d'histoire de Genève : Corps et esprits – Regards croisés sur la Méditerranée. La fondation Gandur pour l'Art et les Musées d'art et d'histoire s'unissent ainsi pour inviter le visiteur à découvrir l'art du bassin méditerranéen ancien dans une préfiguration du futur musée rénové. Cette exposition révèle et magnifie le raffinement intellectuel, les croyances, ainsi que l'art de vivre des peuples d'Égypte, de Mésopotamie et du monde gréco-romain à travers une sélection d'œuvres exceptionnelles. La première partie est consacrée à la représentation du corps humain, tandis que la seconde se cristallise sur l'esprit. Le dialogue entre ces chefs-d'œuvre dévoile un rayonnement où les civilisations se croisent et se répondent. Ce jeu de regards est aussi évoqué par les découvertes des archéologues genevois Édouard et Marguerite Naville qui contribuèrent à la compréhension spirituelle et artistique de ces cultures.

Jusqu'au 27 avril 2014.



Musée Rath : *Humaniser la guerre ? CICR - 150 ans d'action humanitaire.*

L'exposition convie à une découverte du CICR et plus largement à une réflexion sur l'évolution parallèle de ses modalités d'intervention et de la nature des conflits modernes. Cette plongée au cœur de l'humanité en guerre s'appuie sur des ressources variées (archives, objets témoins, documents sonores et vidéos) et donne à voir la complexité des enjeux humanitaires qui ont nourri les derniers 150 ans.

Du 30 avril au 20 juillet 2014.

Stage de danses de Savoie

De 14 à 18 h à Onnion le 26 avril. Ces danses de Savoie sont collectées et enseignées par Jean-Marc Jacquier de La Kinkerne et l'atelier danse du Feufliazhe. On y apprendra entre autres la Croix des Dames, la Polka Six Pas, La Crochuse et le Petit-Jean de Praz.

Possibilité de coupler le stage avec le concert et le bal du soir pour les 40 ans de La Kinkerne.

Renseignements et inscription sur www.feufliazhe.com



SOMMAIRE

ACTUALITÉS DE LA SALÉVIENNE	1
Agenda	1
Glières et Habère-Lullin	2
Votre bibliothèque à portée de clic !	2
XLV ^e congrès des sociétés savantes de Savoie – Appel à communication	3
Appel à bénévoles	4
Atlas historique : Des Celtes au Grand Genève	4
4 ^e Colloque international des Sabaudian Studies	4
Un déménagement sur les chapeaux de roues	4
CONFÉRENCES	5
La vie économique de la Haute-Savoie	5
Charles-Emmanuel I ^{er} : un duc de Savoie au cœur de l'Europe	6
BIBLIOTHÈQUE	7
CARNET	8
Nouveaux membres	8
Nos peines	8
CARNETS D'HISTOIRE	9
La musique n'adoucit pas toujours les mœurs !	9
Saint-Julien-en-Genevois à l'époque moderne : un élan brisé	12
Guerre de 14-18 – Censure	15
Il y a plusieurs laïcités ((1881-1959))	15
À LIRE, VOIR et ENTENDRE	18
Publications d'ici et d'ailleurs	18
À découvrir sur l'internet	19
Expositions	19
Stage de danses de Savoie	20

RÉDACTION

Anne-Marie Beaugendre-Sartre, Dominique Bouverat, Jean-Yves Bot, François Déprez, Marielle Déprez, Philippe Duret, Gérard Lepère, Claude Mégevand, Jean-Louis Sartre.

Responsable de la publication : Dominique Miffon.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter :

LA SALÉVIENNE – 4, ancienne route d'Annecy - 74 160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 04 50 52 25 59

Courriels : la-salevienne@wanadoo.fr (président) — nadine.cusin@sfr.fr (administration)

Site Internet : <http://www.la-salevienne.org>

N° ISSN : 2107-2930